



ACADÉMIE D'AMIENS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉLÈVES DU PRIMAIRE EN **DIFFICULTÉ** OU EN **DANGER**

REPÉRER ET AGIR



LES SIGNES D'ALERTE



CONDUITE À TENIR
QUE FAIRE ?



À QUI S'ADRESSER ?





LES SIGNES D'ALERTE



PHYSIQUE

Aspect négligé, des blessures corporelles, dénutrition, des troubles du sommeil, des douleurs abdominales à répétition, fatigabilité anormale...



COMPORTEMENT

Tristesse, attitude de crainte, repli sur soi, inhibition, recherche d'affection auprès des adultes, manifestations d'agressivité, de violence, instabilité, agitation, hyper vigilance, dévalorisation, irritabilité, état émotionnel négatif persistant, propos qui tournent en boucle, comportement d'évitement...



SCOLAIRE

Absentéisme, baisse de l'attention, du travail et des résultats, arrivée à l'école le plus tôt possible, départ le plus tard possible...



LES SIGNES D'ALERTE



CONDUITE À TENIR
QUE FAIRE ?



À QUI S'ADRESSER ?



CONDUITE À TENIR QUE FAIRE ?



L'ACCUEILLIR ET L'ÉCOUTER

- Être attentif à l'élève et se rendre disponible.
- Écouter la parole de l'élève, le laisser s'exprimer avec ses mots.



LE RASSURER

- Le mettre en confiance.
- Lui dire qu'il a bien fait de parler même si c'est difficile pour lui et qu'il va être aidé.



ÊTRE ATTENTIF À SA PROPRE ATTITUDE PROFESSIONNELLE

- Avoir une attention bienveillante et compréhensive
- Privilégier toujours la reformulation plutôt que de le questionner.
- Ne pas chercher à savoir plus que ce que l'élève exprime.
- Ne porter aucun jugement sur ce que dit l'élève.
- Ne pas laisser paraître ses propres émotions ou réactions.
- Faire abstraction de ses propres expériences.



LES SIGNES D'ALERTE



CONDUITE À TENIR
QUE FAIRE ?



À QUI S'ADRESSER ?



À QUI S'ADRESSER ?

Des équipes de proximité à votre écoute, apportant une évaluation de la situation, une expertise, des conseils, un accompagnement et une consultation si nécessaire.



POUR LES QUESTIONS SUR LE COMPORTEMENT DE L'ENFANT :

→ Psychologue EN, médecins et infirmiers scolaires.



POUR LES QUESTIONS PORTANT SUR LA SANTÉ DE L'ÉLÈVE

(cas connus ou suspectés, élèves à besoins particuliers-PAI, PPS, PAP, MDPH...),
→ faire une saisine au secrétariat du réseau coordonné de santé de référence.



POUR LES QUESTIONS RELATIVES À LA PROTECTION DE L'ENFANCE

→ solliciter la conseillère technique de service social référente de la circonscription.



NE JAMAIS RESTER SEUL/SEULE :

rapprochez-vous des personnels qui pourront vous aider à évaluer la situation.



LES SIGNES D'ALERTE



CONDUITE À TENIR
QUE FAIRE ?



À QUI S'ADRESSER ?